

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE
DU 07 JUIN 2021 à 19H30

Présents : BAGOT Dominique, BARBIER Eric, BAUDOIN Jérôme, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BOUSSON Stéphane, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CAMPAGNA Sophie, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, GERIN Laura, GIROND Isabelle, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André

Pouvoir : AVERLAND Valérie ayant donné pouvoir à DORLY Dominique et MONTLEVIER Sarah ayant donné pouvoir à CAMPAGNA Sophie

Absent : SAPPEY Romain

Secrétaire de séance : FAVETTO Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

- 2021-056: Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal situé 135 rue de l'Eglise à l'A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agréée) de Chatte.
- 2021-057: Convention d'occupation précaire d'un local communal, situé dans le bâtiment BERRUYER, à l'association « Les Dugomier »
- 2021-058: Convention d'occupation précaire d'un local communal, situé dans le bâtiment BERRUYER, à l'association « Coudes Musique »
- 2021-059: Décision Modificative n°1- budget Commune
- 2021-060: Demande de financement au Territoire d'Energie 38 pour travaux d'éclairage public situés avenue du Vercors sur la commune de Chatte
- 2021-061: Acquisition foncière d'un terrain et d'une maison de ville située 324 Avenue du Vercors, appartenant à l'EPFL du Dauphiné sur la commune de Chatte
- 2021-062(annule et remplace) : Acquisition foncière de la parcelle B1024 située 47 Grande Rue et appartenant à l'EPFL du Dauphiné sur la commune de Chatte
- 2021-063 : Cession des droits du preneur à bail d'ACTIS à la société d'Habitation des Alpes PLURALIS pour une partie d'un immeuble composé notamment de 4 logements située 1 place du souvenir Français à Chatte.

La séance débute à 19 heures 30 minutes.

Le Maire rappelle les divers points du compte-rendu concernant le conseil municipal du 03 mai 2021, et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

La séance se poursuit par les différents points de l'ordre du jour. Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité:

- d'**APPROUVER** les conventions suivantes :

- 2021-056 : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal et de son terrain adjacent, situés 135 rue de l'Eglise à l'A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agréée) jusqu'au 31 mars 2026 ou l'échéance du mandat électoral actuel 2020-2026.

- 2021-057 : une deuxième avec l'association « Les DUGOMIER » relative à la mise à disposition d'un local communal situé 84 route de Saint-Antoine à l'intérieur du bâtiment BERRUYER. Celle-ci précise les surfaces mises à disposition d'environ 251 m², pour un maximum de 40 personnes présentes et qui doit servir uniquement dans le cadre des activités de l'association et non pour des rassemblements privés et/ou festifs. L'entretien ménager devra être réalisé par les membres de l'association et concernera le local lui-

même et les sanitaires internes ainsi que les communs composés du hall d'entrée, des escaliers et du pallier permettant l'accès à la salle.

- 2021-058 : une troisième avec l'association « Coudes Musique » relative à la mise à disposition d'un local communal situé 84 route de Saint-Antoine à l'intérieur du bâtiment BERRUYER. Celle-ci précise les surfaces mises à disposition d'environ 90 m², pour un maximum de 10 personnes présentes et qui doit servir uniquement dans le cadre des activités de l'association et non pour des rassemblements privés et/ou festifs. L'entretien ménager devra être réalisé par les membres de l'association et concernera le local lui-même et les sanitaires internes ainsi que les communs composés du hall d'entrée, des escaliers et du pallier permettant l'accès à la salle.

• d'**ADOPTER** la décision modificative n°1 suivante au budget commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	15 984.24 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	15 984.24 €	
D 16876 : Autres dettes-autres EPL		20 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		20 000.00 €
D 10226 : taxe d'aménagement		7 500.00 €
Total D10 : Dotations Fonds Divers Réserves		7 500.00 €
D 16876 : Autres dettes-autres EPL	20 000.00 €	
TOTAL D 016 : Remboursement d'emprunts	20 000.00 €	
D 202-15 : EDIFICES CULTUELS		1 920.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 920.00 €
D 2151-11 : VOIRIE		25 124.24 €
D 2188-19 : ACQUISITIONS DIVERSES		1 440.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		26 564.24 €
R 2151 : Réseaux de voirie		20 000.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		20 000.00 €

• de **SOLLICITER** auprès de Territoire d'Energie 38 (TE38) une demande de financement au titre du retour de la redevance R2 pour les travaux d'amélioration sur le réseau d'éclairage public situé avec du Vercors prévu en mai 2022. L'estimatif de ce projet s'élève à un coût de 11 673 €HT et l'aide financière sollicitée est conditionnée à la signature d'une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le TE38. La commune s'attachera à réaliser des équipements particulièrement performants et économes dans le cadre de la signature de cette convention.

• d'**ACQUERIR** les parcelles et bâtiment suivants :

- 2021-061 : un tènement composé de terrain et d'une maison située 324 avenue du Vercors à Chatte dont les parcelles sont cadastrées B1575-1565 d'une contenance totale de 2702 m² appartenant à l'EPFL du Dauphiné par convention de portage signée en 2019 avec la commune de Chatte, afin d'étaler dans le temps, sur une durée de 10 ans, la charge financière liée à cette réserve foncière dans le cadre du volet « renouvellement urbain ». Compte tenu de l'avancée du projet communal de création de locaux et d'un terrain sportifs après destruction de la maison, il est nécessaire de finaliser l'acquisition par la commune de cette propriété pour un montant de 382 571,16 euros H.T augmenté du versement de la TVA (de 2 514.24 euros car le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur la marge).
- 2021-062 (annule et remplace) : la parcelle cadastrée B1024 située 47 Grande Rue et appartenant à l'EPFL du Dauphiné par convention de portage signée en 2013 avec la commune de Chatte, afin d'étaler dans le temps la charge financière liée à cette réserve foncière, dans le cadre du volet « équipement public et intérêt général » du règlement intérieur de l'Etablissement. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de sortir de

cette réserve foncière et d'acquérir pleinement cette parcelle, la maison dite maison BROZZI située sur celle-ci ayant été détruite. Le prix de vente était de 107 019.20 euros H.T et compte tenu des sommes déjà versées par la commune, l'acquisition sera réalisée, moyennant 24 380.16 euros HT (restant dû) augmenté du versement de la TVA immobilière sur la totalité du prix.

- d'**AUTORISER** La cession des droits du preneur à bail d'ACTIS à la société d'Habitation des Alpes PLURALIS relative au bail emphytéotique signé en 1996 avec la commune de Chatte concernant le bâtiment dénommé « La Cure » composé notamment de 4 logements situé 1 Place du Souvenir Français à Chatte, cadastré B932 d'une contenance de 2 a 07 ca et B931 d'une contenance de 13 a 31 ca. Le bail était consenti et accepté pour une durée de 35 années à compter du 30 avril 1996 pour se finir à pareille époque de l'année 2031. La commune délivre donc son agrément à cette cession des droits du preneur à bail selon les mêmes conditions que le bail original.

La séance étant close, elle est levée à 20 heures 15 minutes

Le Maire
André ROUX